



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 20 Rapport d'activité 2023 de la Commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les collectivités locales de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui analyse les rapports annuels de l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément à cet article, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente doit être présenté devant le conseil municipal, avant chaque 1^{er} juillet.

1. Missions et compositions de la CCSPL

La mission de cette commission est double :

- D'une part, elle examine avant leur présentation au conseil municipal, les rapports annuels d'activités des délégataires de service public de la collectivité, le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ainsi que le rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat ;
- D'autre part, elle émet un avis sur tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Cette commission présidée par le Maire, ou son représentant, est composée de membres désignés au sein du conseil municipal ainsi que des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

La CCSPL de la Ville de Pau est composée pour la durée de ce mandat de :

- 5 conseillers municipaux titulaires et de 5 suppléants, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- 3 associations locales œuvrant dans le secteur de la consommation désignées par le conseil municipal après appel à candidatures, à savoir la Confédération Syndicale des Familles, l'Association Force Ouvrière Consommateurs 64 et l'Association Familiale Laïque.

2. Bilan d'activité 2023 de la CCSPL

Deux CCSPL ont été organisées les 26 septembre et 15 novembre 2023.

La CCSPL qui s'est tenue le 26 septembre 2023 a abordé les points suivants :

- Le rapport annuel de la saison 2021-2022 de l'association Tennis Club de Pau, relatif à l'exploitation des tennis du Cami-Salié ;
- Le rapport annuel 2022 de la société du Crématorium de Pau, relatif à l'exploitation du crématorium de Pau ;
- Le rapport annuel 2022 de la SPL Halles et République, relatif à l'exploitation des Halles de Pau ;
- Le rapport annuel 2022 de GrDF, relatif à la concession de distribution publique du gaz ;
- Le rapport annuel 2022 de la société Pau Loisirs, relatif à l'exploitation du casino de Pau.

La CCSPL qui s'est tenue le 15 novembre 2023 a abordé les points suivants :

- Le rapport annuel 2022 de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements, relatif à l'exploitation du Zénith de Pau ;
- Le rapport annuel 2022 de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements, relatif à l'exploitation du Palais Beaumont ;
- Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;
- Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- Le rapport annuel 2022 de la société GACPP, relatif à l'exploitation du complexe de pelote ;
- Le rapport sur le renouvellement de la concession de distribution publique de gaz avec GrDF.

Tous les rapports examinés lors de ces commissions ont été transmis à l'ensemble des membres de la CCSPL avant chaque réunion. La commission a pris acte de la présentation de chacun de ces rapports et a émis un avis favorable sur le renouvellement de la concession de distribution publique du gaz avec GrDF.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Pau.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU